



RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00456

Numéro SIREN : 326 637 204

Nom ou dénomination : MAZARS ACEA

Ce dépôt a été enregistré le 01/02/2013 sous le numéro de dépôt 1644

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE
445 boulevard Gambetta Cs 60455
59338 Tourcoing Cedex

MAZARS ACEA
28 rue du Carrousel Parc de la Cimaïse
59650 Villeneuve-d Ascq

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : MAZARS ACEA

Numéro RCS : 326 637 204

Forme Juridique : Société anonyme

Numéro Gestion : 2007B00456

Adresse : 28 rue du Carrousel Parc de la Cimaïse
59650 Villeneuve-d Ascq

Numéro du Dépôt : 2013R001644 (2013 1648)

Date du dépôt : 01/02/2013

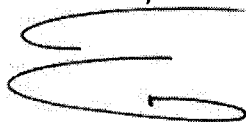
1 - Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

Date de l'acte : 17/12/2012

1 - Décision : Modification(s) relative(s) au(x) commissaire(s) aux comptes

Délivré à Lille Métropole le 5 février 2013

Le Greffier,



FRANCESCO

VALELLA

LECALE

Mazars aCéa

Société anonyme au capital de 300 960 Euros

Siège social : 28 Rue du Carrousel – Parc de la Cimaise
– 59 650 VILLENEUVE D'ASCQ

RCS LILLE METROPOLE B 326 637 204

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 17 DECEMBRE 2012**

I

Le dix-sept décembre de l'an deux mille douze , à onze heures, les actionnaires de la société Mazars aCéa, société anonyme au capital de 300 960 € divisé en 300 960 actions de un euro chacune , se sont réunis à VILLENEUVE D'ASCQ, 28 rue du Carrousel, Parc de la Cimaise , en assemblée générale ordinaire, sur convocation du conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par M. Christophe SEGARD, Président du Conseil d'Administration.

Mme Cécile FONTAINE et M. Jean-Philippe VAN DIJK acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

M. Cedric TOULEMONDE est désigné comme secrétaire

Le président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance, possèdent l'intégralité des actions, qu'en conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

M. le Président constate que M. Thierry LANCESSEUR, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent, excusé.

Les représentants du comité d'entreprise régulièrement convoqués sont absents excusés.

II

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1. Copies et récépissés postaux de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes titulaire.
2. La feuille de présence signée des membres du bureau.
3. Le rapport de gestion du conseil d'administration.
4. L'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31 août 2012.
5. Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe).
6. Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice.
7. Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Handwritten signature

8 . Le texte des résolutions proposées par le conseil d'administration.

Puis, le président déclare que tous les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à l'assemblée, et que la société a satisfait, dans les conditions légales, aux demandes de documents dont elle a été saisie. L'assemblée lui en donne acte.

III

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion du conseil d'administration ;
- rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2012 ;
- rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions des articles L 225-38 et suivants du code de commerce ; approbation desdites conventions ;
- approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 août 2012 et quitus aux administrateurs ;
- affectation du résultat ;
- renouvellement des mandats des commissaires aux comptes ;
- pouvoirs.

Puis, le président présente le rapport de gestion du conseil d'administration, et donne lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Il ouvre ensuite la discussion.

Un large débat s'instaure entre les actionnaires.

Après quoi, et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

IV

////////////////////////////////////
////////////////////////////////////
////////////////////////////////////

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en tant que commissaire aux comptes :

-titulaire :

GEREC (Gestion Expertise et Révision Comptable) SAS sise 14 rue La Fayette à 75 009
PARIS - RCS PARIS 712 024 140

5 W

-suppléant :

Monsieur Arnould BACOT demeurant professionnellement 46 rue CARDINET à 75 017 PARIS

Pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.08.2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confie tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

V

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le présent procès-verbal, établi par le président, a été signé par lui.

Le président du conseil d'administration
Pour extrait certifié conforme
M. Christophe SEGARD

A stylized signature consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line and a small vertical stroke.A cursive signature that appears to read 'Montain'.